



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 12 juillet 2022 à compter de 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

Mme Ariane Cummings, directrice générale  
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Quatre personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 5.

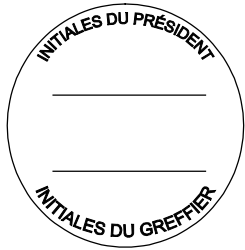
CM2207-0546

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour ci-dessous présenté soit adopté en ajoutant en *Affaires diverses* les sujets inscrits en 8.1, 8.2 et 8.3 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

- 7.1.1 Dépôt du rapport du maire – Dépenses en situation d'urgence – Opération de nettoyage de carcasses d'oiseaux sauvages morts sur les plages des Îles et territoires avoisinants
- 7.2 Finances
- 7.3 Communications
  - 7.3.1 Approbation de la modification au contrat de service conclu avec Le Radar – Impression du bulletin L'Info-municipale
- 7.4 Ressources humaines
- 7.5 Services techniques et des réseaux publics
- 7.6 Hygiène du milieu
  - 7.6.1 Autorisation d'appel d'offres – Acquisition de conteneurs pour la collecte des matières résiduelles du village de L'Île-d'Entrée
- 7.7 Sécurité publique
- 7.8 Aménagement du territoire
- 7.9 Développement du milieu
  - 7.9.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec pour les années 2022-2025
  - 7.9.2 Autorisation de signature – Entente de soutien financier avec Services Québec – Mesure Soutien au travail autonome
  - 7.9.3 Soutien financier à la participation citoyenne des jeunes – Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.12 Réglementation municipale
  - 7.12.1 Adoption du Règlement n° CM-2022-07 concernant la gestion des matières résiduelles
  - 7.12.2 Adoption du Règlement n° CM-2022-08 concernant l'utilisation des services de l'écocentre
  - 7.12.3 Avis de motion – Règlement n° CM-2022-10 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

- 7.12.4 Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-10 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
8. Affaires diverses
- 8.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2022-11 remplaçant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières
- 8.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-11 remplaçant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
- 8.3 Autorisation de signature – Entente de financement à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM2207-0547

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022.

Sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Sara Vigneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2207-0548

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 avril au 24 juin 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 031 547,80 \$.

### CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ADMINISTRATION

CM2207-0549

#### Dépôt du rapport du maire – Dépenses en situation d'urgence – Opération de nettoyage de carcasses d'oiseaux sauvages morts sur les plages des Îles et territoires avoisinants

Conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire informe les membres du conseil de sa décision de décréter des dépenses urgentes pour procéder au nettoyage des carcasses d'oiseaux sauvages morts sur les plages des Îles et territoires avoisinants en raison de l'influenza aviaire et de mandater à cet effet l'entreprise Lavages industriels Vigneau pour la réalisation de ce mandat.

Une copie du rapport préliminaire des dépenses est déposée au conseil.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de prendre acte du dépôt du rapport du maire séance tenante.

### COMMUNICATIONS

CM2207-0550

#### Approbation de la modification au contrat de service conclu avec Le Radar – Impression du bulletin L'Info-municipale

CONSIDÉRANT QU' un contrat a été octroyé à l'entreprise Le Radar pour l'impression du bulletin municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour tenir compte des récentes mises à jour effectuées par Postes Canada, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'exemplaires imprimés de L'Info-municipale pour pouvoir desservir l'ensemble des foyers du territoire;

CONSIDÉRANT la réglementation relative à la gestion contractuelle prévoyant l'attribution de contrat de gré à gré;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Sara Vigneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver la modification au contrat de gré à gré octroyé à l'entreprise  
Le Radar pour tenir compte de l'augmentation du tirage, dont les prix  
ajustés sont les suivants :

- 192,08 \$ plus taxes pour un bulletin de 16 pages;
- 152,45 \$ plus taxes pour un bulletin de 24 pages

Ces nouveaux prix sont valides pour la durée initiale du contrat, soit  
jusqu'en décembre 2023.

### HYGIÈNE DU MILIEU

CM2207-0551

#### Autorisation d'appel d'offres – Acquisition de conteneurs pour la collecte des matières résiduelles du village de L'Île-d'Entrée

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'assurer un service de gestion  
des matières résiduelles sur le territoire de  
L'Île-d'Entrée

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées, notamment durant la  
saison hivernale, dans le cadre du service porte-à-  
porte de collecte offert;

CONSIDÉRANT QU' il devient essentiel de prévoir une solution  
alternative et de se doter de conteneurs permettant  
l'accumulation de ces matières en attendant de  
pouvoir les rapatrier par bateau;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

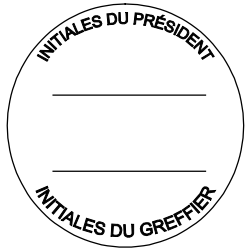
d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à publier  
un appel d'offres portant sur l'acquisition de conteneurs de type roll-off en  
vue de leur installation sur le territoire de L'Île-d'Entrée.

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

CM2207-0552

#### Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec pour les années 2022-2025

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la Stratégie d'attraction des  
personnes des Îles est effectif jusqu'en mars 2025;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

- CONSIDÉRANT les retombées positives de la Stratégie d'attraction sur le territoire depuis sa mise en place en 2018;
- CONSIDÉRANT l'importance de continuer à agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;
- CONSIDÉRANT le budget important nécessaire à la mise en place d'une structure en accueil et en intégration des immigrants sur le territoire;

### EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime:

- accepte la responsabilité du projet présenté pour une période de trois (3) ans;
- confie le mandat au Service du développement du milieu de déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec;
- autorise la directrice du développement du milieu, Josianne Pelosse, à signer tout document officiel avec le gouvernement du Québec, notamment la convention d'aide financière concernant ledit projet;
- mandate le conseiller en marketing territorial sur le plan de la représentation de l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

### **Retrait momentané du conseiller du village de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée**

Le conseiller Richard Leblanc se retire préalablement aux délibérations du sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

CM2207-0553

### **Autorisation de signature – Entente de soutien financier avec Services Québec – Mesure Soutien au travail autonome**

- CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la Communauté maritime et Services Québec concernant la gestion de la mesure Soutien au travail autonome (STA) se terminait le 30 juin 2022;
- CONSIDÉRANT la demande reçue de Services Québec, le 8 avril 2022, désirant confier le mandat à la Communauté maritime d'offrir des services de soutien au travailleur autonome à une partie de sa clientèle, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la signature d'une nouvelle entente et qu'il y a lieu de désigner à cet effet deux personnes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime maintienne les services d'accompagnement aux participants à la mesure Soutien au travail autonome;

qu'il autorise la directrice générale, Ariane Cummings, et la directrice du développement du milieu, Josianne Pelosse, à signer l'entente de service à intervenir avec Services Québec à cette fin.

CM2207-0554

### **Soutien financier à la participation citoyenne des jeunes – Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 vise à créer un milieu de vie enrichissant et accueillant dans le but, entre autres, de soutenir le retour des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a mis en place la Table jeunesse des Îles-de-la-Madeleine afin de connaître les priorités et les enjeux de la jeunesse et d'accorder une voix importante aux jeunes de 16 à 35 ans dans les questions qui touchent les réalités du milieu;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission jeunesse d'inciter les jeunes à participer activement à leur milieu et de mettre à jour leur consultation jeunesse régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse contribue à faire rayonner l'implication des jeunes dans leur milieu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Sara Vigneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la Communauté maritime à verser à la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine une somme maximale de 7 500 \$ / année, pour une durée de deux (2) ans, pour un total de 15 000 \$;

d'autoriser la directrice du développement du milieu, Josianne Pelosse, à signer tous les documents en référence avec l'entente entre la Communauté maritime et la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**CM2207-0555**

#### **Adoption du Règlement n° CM-2022-07 concernant la gestion des matières résiduelles**

ATTENDU QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement n° CM-2018-07 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU QU' il y a lieu d'actualiser ce règlement pour tenir compte des changements survenus;

ATTENDU QUE la gestion des matières résiduelles est une compétence de la Communauté maritime;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le n° CM-2022-07 intitulé « Règlement concernant la gestion des matières résiduelles »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

**CM2207-0556**

#### **Adoption du Règlement n° CM-2022-08 concernant l'utilisation des services de l'écocentre**

ATTENDU QU' il y a lieu de régir l'utilisation des services de l'écocentre afin de s'assurer du respect des consignes d'utilisation, de maintenir une bonne qualité de service, une saine gestion des opérations de traitement ainsi que la sécurité de tous tant des visiteurs que du personnel;

ATTENDU QUE la gestion des services de l'écocentre est une compétence de la Communauté maritime;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022;





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le n° CM-2022-08 intitulé  
« Règlement concernant l'utilisation des services de l'écocentre »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM2207-0557

**Avis de motion – Règlement n° CM-2022-10 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

Le conseiller Roger Chevarie donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

CM2207-0558

**Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-10 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit procéder à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off aux fins des activités du Centre de gestion des matières résiduelles;

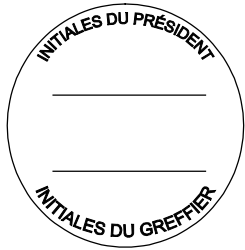
CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ce projet;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2022-10 séance tenante.

### AFFAIRES DIVERSES

CM2207-0559

#### **Avis de motion – Règlement n° CM-2022-11 remplaçant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières**

Le 3 mai 2022, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adoptait le règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le 30 juin 2022, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informait la Communauté maritime que le règlement n° CM-2022-05 ne répondait pas aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, ce qui oblige l'adoption d'un règlement de remplacement à la satisfaction de la ministre.

Le conseiller Richard Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement remplaçant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 conformément à l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce règlement a pour but d'éviter, pendant la période de révision du schéma d'aménagement et de développement de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, l'étalement de l'habitat dans les secteurs en retrait des zones habitées et non pourvues de services publics.

CM2207-0560

#### **Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-11 remplaçant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté à la séance ordinaire du 8 février dernier, une résolution de contrôle intérimaire concernant la construction à l'intérieur des zones forestières et agricoles apparaissant aux plans de zonage intégrés au règlement n° 2010-08 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et au règlement n° 2012-02 de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le conseil peut interdire, par le biais d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) de nouvelles utilisations du sol, de nouvelles constructions et, sous certaines conditions, les demandes d'opération cadastrale ainsi que les morcellements de lots faits par aliénation;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE le 3 mai 2022, le conseil a adopté le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières;

CONSIDÉRANT QUE le 30 juin 2022, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informait la Communauté maritime que le règlement n° CM-2022-05 ne répondait pas aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'adopter un règlement de remplacement au RCI n° CM-2022-05;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Sara Vigneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2022-11 séance tenante.

CM2207-0561

### **Autorisation de signature – Entente concernant l'octroi à la Communauté maritime d'une subvention afin de compenser les coûts élevés de gestion des matières résiduelles liés à son caractère insulaire**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques souhaite apporter à la Communauté maritime un soutien financier afin de compenser les coûts élevés de gestion des matières résiduelles liés à son caractère insulaire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de fixer, au moyen d'une entente, les engagements et modalités relatifs au versement de la subvention d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par an, sur une période de 2 ans, à recevoir du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2022

d'autoriser la directrice générale, Ariane Cummings, à signer, pour et au nom de la Communauté maritime, l'entente de financement à intervenir avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques rédigée à cette fin.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'intervention est le suivant :

- ❖ Acquisition de conteneurs pour L'Île-d'Entrée – Solution alternative lorsqu'il ne sera pas possible de se rendre sur place par bateau avec le camion pour effectuer la collecte.

**CM2207-0562**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Sara Vigneau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 33.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Andrée-Maude Renaud, greffière